

Zeitschrift: Bulletin de la Société romande d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 43 (1946)
Heft: 3

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

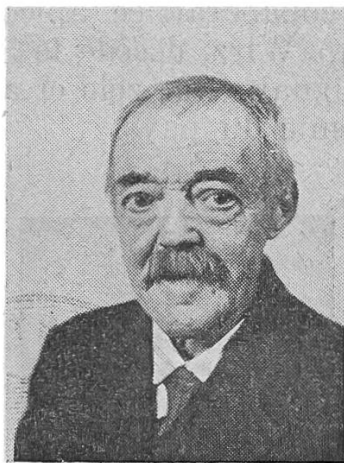
Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 07.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

**† Edouard ROD**

(1866-1946)

Ce n'est pas sans émotion que je tiens à vous faire connaître tout l'amour et tout le souci qu'il prenait à soigner son rucher, et le chagrin qu'il avait ressenti à se séparer de quelques-unes de ses ruches, par suite de sa maladie, qui lui interdisait peu à peu tout travail.

Il en avait gardé une cependant, pour laquelle il mobilisait ses dernières forces, faisant en même temps profiter son petit-fils de la longue expérience qu'il avait acquise, heureux de lui montrer et de lui faire comprendre le travail de ses chères abeilles.

Frappé dans ses forces vives par la cruelle maladie qui devait l'emporter le 4 janvier, il avait gardé néanmoins toute sa clarté d'esprit et, si beaucoup de choses avaient perdu de l'intérêt pour lui, ce n'étaient certes pas ses abeilles, ni le Bulletin, qu'il attendait et lisait chaque mois, et auquel il était abonné depuis 1906.

Et je me plais à me le rappeler, à côté des ruches, devant cette haie de lierre et de houx qu'il avait plantée lui-même, un peu cassé, les mains un peu tremblantes sous les gros gants de cuir, le visage caché par le voile noir, et me disant : « Va doucement, ne les brusque pas, il faut beaucoup de douceur avec ces petites bêtes ! On dirait qu'elles comprennent ! »

Et peu à peu, moi aussi, j'ai compris et j'ai appris à aimer ces petites bêtes qui avaient tant donné de patience et tant de résignation à mon vieux grand-papa.

Son petit-fils, *Ed. Rod*, cand. med.

✠ **M^{me} V^{ve} Jean WIRZ**

(1876-1945)

Mme Vve. Jean Wirz a quitté sa terrestre patrie, sa famille, le 16 décembre 1945 ; elle s'est endormie paisiblement, après avoir accompli sa tâche avec autant de dignité que de modestie.

Mme Wirz fut la collaboratrice apicole avisée, pendant 30 ans, de son époux, Jean Wirz, décédé le 3 février 1940 ; elle aimait les abeilles, les soignait avec zèle et appréciait le rôle qu'elles jouent dans l'économie du pays.



Elle sut communiquer le goût de l'apiculture à ses enfants, notamment à Mme Brunner-Wirz et à son fils aîné Maurice Wirz, compétents sociétaires depuis de nombreuses années.

Fait à signaler, quatre membres de la famille Wirz assistaient régulièrement à nos assemblées de section.

A Mme Brunner et à M. Maurice Wirz, qui l'ont toujours entourée et secondée, ainsi qu'à toute sa famille nous répétons ici l'expression de notre sympathie émue.

N. Clément.

Société romande d'apiculture

ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS

samedi 9 mars, à 10 h. précises, au Restaurant du Théâtre, Lausanne

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture et contrôle des pouvoirs.
2. Rapport du président.
3. Comptes et rapport du caissier, des vérificateurs. Budget 1946. Sections vérificatrices pour 1946.

4. Discussion sur les rapports présentés et publiés dans le Bulletin.
5. Nominations statutaires (trois membres sortants, MM. Mayor et Thiébaud non rééligibles), Walther, rééligible.
6. Nomination du président central.
7. Propositions présentées dans le délai statutaire.
8. Activité 1946.
9. Concours de ruchers. Comptoir suisse.
10. Divers.
11. Après le dîner : Conférence du Dr Bovey, entomologiste de la Station fédérale, sur les traitements antiparasitaires des arbres fruitiers.

A 13 heures, repas au Restaurant du Théâtre. Prix : fr. 5.—, sans vin ni café. Service à la charge de la caisse centrale. Se munir de deux coupons de repas. Au dessert, cérémonie des vétérans. Le dîner leur est offert par la caisse centrale.

MM. les délégués voudront bien remplir le bulletin détachable de leur convocation et le remettre, en entrant dans la salle, à M. Thiébaud.

Statuts : A ce sujet, voir article 13, 17, 21.

Le président : *L. Gapany*.

Les assurances en 1945

Responsabilité civile

Il restait trois cas qui n'avaient pu être réglés en 1944 ; l'un d'eux sera classé comme sans suite, vu qu'aucune réclamation n'est parvenue dans le délai. La prescription est donc acquise.

Les deux autres cas ont été réglés par le versement d'indemnités pour un montant total de fr. 1900.—.

1945. L'année écoulée a passé sans qu'il nous soit parvenu de demandes d'indemnités pour des accidents graves.

Nous avons transmis à l'Assurance Winterthour neuf demandes concernant des accidents peu importants, suite de piqûres, dont sept ont été prises en considération.

Pour quatre cas, la Winterthour a versé la somme de 231 francs 49 ct. ; deux cas n'ont pu être réglés, car les notes du médecin n'ont pas encore été fournies. Un cas sera sans suite, la responsabilité de l'apiculteur n'étant pas engagée.

Vol et Déprédation

Nous avons à régler quatre cas de vol qui n'ont pu avoir leur solution en 1944. Les avis de non-lieu ne nous sont parvenus qu'au cours de l'année 1945. Trois vols concernent le canton de

Vaud et un celui de Neuchâtel. Notre caissier a versé au total fr. 310.—.

1945. Au cours de l'année écoulée, 18 vols nous ont été annoncés ; 14 ont retenu notre attention et les apiculteurs lésés ont touché des indemnités variant de 30 à 500 francs. Deux cas restent encore en suspens et deux autres concernent des vols de reines et de rayons de provisions ; les apiculteurs nous les ont signalés sans demander d'indemnité. Les 14 cas pris en considération ont également été réglés par M. le caissier F. Schumacher.

Ils se répartissent ainsi :

Vaud	9 cas	fr. 1700.—
Fribourg	2 cas	» 220.—
Genève	2 cas	» 60.—
Neuchâtel	1 cas	» 40.—
Total		<u>fr. 2020.—</u>

Le district de Vevey fut la région de prédilection d'un amateur d'abeilles, de ruches, de rayons, de miel, de matériel, à bon compte. Le cambrioleur, qui avait déjà opéré dans la région de Chardonne en 1944 sans être découvert, recommença ses exploits au printemps 1945 en dévalisant 9 nouveaux ruchers : pavillons et ruches isolées. Il s'emparait ici du cœur de la colonie, rayons de couvain avec de la population, là des rayons de provisions, ailleurs des hausses et du matériel. Il rendit nombre de colonies orphelines, laissant le désordre après son passage, d'où désarroi dans les colonies.

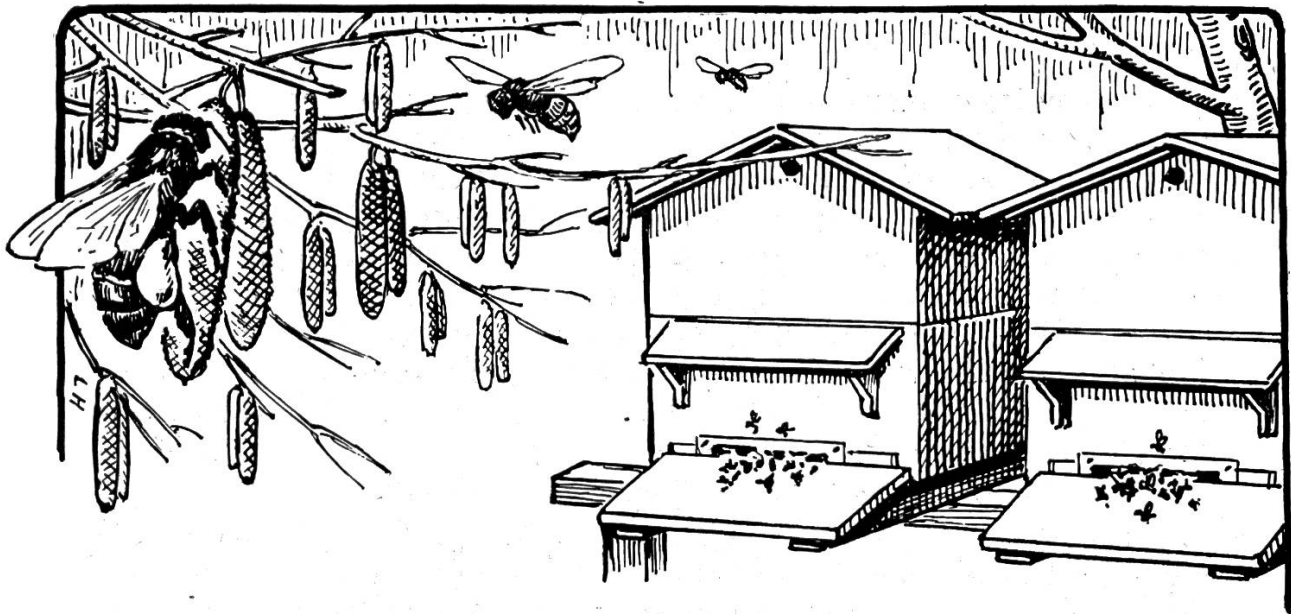
Les recherches entreprises immédiatement n'eurent d'abord pas de succès. Le cambrioleur se fit pourtant prendre au cours de l'été, ce qui soulagea tous les apiculteurs de la région. Les renseignements que nous avons obtenus après le jugement nous autorisent à déclarer que le voleur est insolvable ; les poursuites étant par conséquent inutiles, l'assurance vol et déprédations a versé les indemnités aux lésés suivant l'importance des vols, en application des articles 2 et 3 des Statuts de la Caisse d'assurance de la Romande.

Le préposé : *Arthur Valet*.

Conférences

A la liste des conférenciers déjà publiée dans le Bulletin, nous avons le plaisir d'ajouter celle offerte par *M. Haari*, Les Avants sur Montreux, avec le sujet qui intéresse tous les apiculteurs : L'élevage des reines.

En outre, M. Valet, inspecteur cantonal vaudois, offre un nouveau sujet, plein d'intérêt : Observations d'un inspecteur des ruchers. Ruchers mal tenus, manque de propreté, de goût, erreurs dans la conduite du rucher, etc., etc.



Renouveau

Mars ! L'espoir se réveille ; aiguë est la curiosité. Que font-elles ? Comment ont-elles passé l'hiver ? Les retrouverai-je toutes ?

Oh ! les premiers jours de bienfaisant soleil. Quelle joie de passer au plus chaud du jour devant les ruches, de s'y arrêter et, tout comme les abeilles, de jouir de l'air plus doux, de sourire aux danses folles des rayons d'or jaillis des prisons hivernales.

Inquiétude, cependant. Désir lancinant de découvrir les chaudes habitations, mais prudemment, sans heurt, seulement sentir sous le coussin, si la planchette ou la toile est chaude sous la main. Soulever, par derrière, la ruche pour juger de son poids, apprécier sommairement les provisions. Résister à l'obsession de violer les palais mystérieux pour s'assurer, par les premières pontes, de la présence d'une reine !

Avez-vous éprouvé tout cela, senti battre votre cœur de crainte ou de reconnaissance, apiculteur ! Si vous l'avez éprouvé, c'est que vous l'êtes ; si rien en vous n'a vibré, si vous assistez avec indifférence à l'éveil de vos colonies, vous ne l'êtes pas. Alors, abandonnez vos ruches ; vous ne les conservez que dans l'espoir souvent déçu de la récolte. Faites autre chose de votre temps, de votre argent.

Etre apiculteur, c'est d'abord aimer les abeilles, c'est un peu vivre de leur vie, c'est admirer, à travers l'œuvre divine, la nature, dans l'une de ses manifestations les plus attachantes ; c'est sentir dans son cœur un peu de beauté, un peu de bonté ; c'est remonter à Celui qui crée et qui gouverne.

A. G.

Mars 1946

Le préambule que vous venez de lire est signé du président d'une de nos plus grandes sections. Il me dispense, avec avantage, de vous dire ce qu'il dit si bien.

Je voudrais bien savoir, vous aussi, je pense, ce que Mars nous apportera, le temps qu'il fera. Les conseils mensuels en seraient bien facilités. Car, mettez-vous à ma place. Il se peut que Mars soit très vilain, qu'il nous apporte ce que Février a oublié de nous donner : des bourrasques, de la neige, du temps froid ; on a souvent vu Mars être plus « hiver » que les trois mois précédents. Il se peut aussi que ce même mois nous réjouisse par ses journées ensoleillées, ses températures printanières. Il se peut que... etc., etc. Toutes les précisions nous sont malheureusement interdites. Alors ? Prendre le temps ainsi qu'il vient, vieille sagesse que nous ne savons pas toujours pratiquer.

Mais qu'en est-il de la situation présente ? On nous a signalé que de belles plaques de couvain existaient déjà, que de belles sorties révélaient un renouveau actif et de bon augure, qu'il y avait peu de mortalité, que nos amies allaient à l'eau, à leur « pinte » avec courage, etc., etc. Tant mieux. Mais n'allez pas, mon cher débutant, croire que c'est arrivé, que vous allez pouvoir ouvrir vos ruches sans crainte et bâtir, en Espagne ou ailleurs, des châteaux de miel doré, parfumé, exquis. Il y a encore loin d'ici aux belles hausses qu'on a de la peine à soulever...

Il n'empêche que jusqu'ici l'hivernage paraît avoir été favorable, et s'il vient de sérieuses rebises, l'élan est cependant déjà donné. Pourtant, mon premier et presque unique conseil, c'est de réfréner votre curiosité, votre adeur à devancer les temps, à vouloir savoir ce qui se passe dans le mystérieux intérieur de ces maisons attirantes. Attendez en tout cas la fin du mois. De vous être ainsi dominé, vous tirerez tout avantage, alors que si vous cédez, vous pouvez compromettre, retarder un développement naturel et suivi. Une visite intempestive peut faire perdre plusieurs jours à l'activité normale de la colonie et ces jours perdus ne se rattrapent pas dans les conditions de notre climat.

Par contre, exercez votre esprit d'observation, notez ce que vous avez vu : nombre de cadavres, activité fébrile ou indolence au trou de vol, cristaux de sucre, pollen ; il y a tant de signes qui ont de la valeur, et notez aussi l'impression reçue devant chaque ruche, que vous pourrez confronter avec ce que vous constaterez lors de la première visite. C'est le moyen d'acquérir un coup d'œil sûr, infiniment précieux et que personne ne pourra vous enlever.

Extérieurement, facilitez à vos ouvrières leur difficile travail : allongement du trou de vol, enlèvement de tout obstacle, herbes hautes, branches, feuilles. Vous pouvez enlever les cales que vous aviez mises, en automne, à l'arrière de vos ruches.

A l'intérieur, dans votre atelier, complétez vos préparatifs, votre outillage, vos réserves de combustible pour l'enfumoir, vos

provisions de cire gaufrée pour le renouvellement périodique et régulier des rayons. Relisez le ou les volumes que vous avez, pour élargir vos connaissances, relisez dans d'anciennes années, les directions données pour les mois de mars et d'avril : on peut, si l'on y met du soin, de la persévérance, acquérir en peu d'années l'expérience que d'autres mettront dix ou quinze ans à s'assimiler.

Il y aura bien des ennemis à combattre, outre le temps défavorable, sur lequel nous ne pouvons rien. Il y aura les diverses maladies que l'on parvient peu à peu pourtant à éliminer ou tout au moins à combattre avec un succès réjouissant. Il y aura les fâcheux traitements, indispensables sans doute, sur les arbres fruitiers, les plantes, telles que le colza. Mais ne nous laissons pas effrayer par tous ces ennemis de nos abeilles ; il y en a eu de tout temps, et malgré cela elles ont subsisté, prospéré et sont toujours et encore prêtes à accomplir leur magnifique travail.

Nous risquons, en Suisse, d'avoir à lutter, cette année et les suivantes, contre la concurrence que les années de guerre avaient fait disparaître. Aussi faudra-t-il remettre en toute vigueur le contrôle du miel. Et à ce travail chacun de nous doit contribuer, sans en laisser toute la charge « aux autorités ». Dans un autre domaine, il y aura, pour chacun aussi, à reconstituer tout ce qu'on a fait disparaître en défrichant des terres à cultiver, je veux dire tous les buissons de saules, de noisetiers, indispensables à nos abeilles, comme aussi aux oiseaux.

En attendant, jouissons des belles heures que Mars peut nous apporter : c'est là une des plus belles récoltes que nous puissions faire et sur laquelle le fisc, si actif en tout et partout, ne peut rien prélever.

St-Sulpice, 19 février.

Schumacher.

Contrôle du miel en 1945

	<i>Contrôle</i>	<i>Récolte</i> kg.	<i>Colonies</i>
<i>Neuchâtel</i>			
Val-de-Ruz	1	8	41
<i>Vaud</i>			
Cossonnay	1	200	40
Nyon	1	85	33
<i>Fribourg</i>			
Broye	7	724	295
Veveyse	6	206	72
	16	1223	481

Abeilles et chatons

L'hiver s'avance et le printemps se dessine déjà à l'horizon. Les symptômes du renouveau font frémir les bourgeons des noisetiers et du saule-marsault. Il est recommandé une fois de plus de ne pas cueillir les rameaux de ces essences, quand celles-ci montreront leurs chatons épanouis.

Les haies et autres bosquets ont disparu de nos campagnes par le développement du plan Wahlen et l'extention des cultures. Or chacun doit savoir que l'abeille doit, au printemps, s'approvisionner de pollen pour élever son couvain, si la multitude des abeilles fait défaut quand les arbres du verger sont en fleur, il n'y aura pas de fruit. L'année dernière, les vergers sont restés stériles à cause du gel de la nuit néfaste du 31 avril au 1er mai ; or cette année, il faut tout œuvrer pour avoir du fruit, le soin aux arbres n'est pas tout, il faut que la fructification de la fleur se fasse par l'aide de l'abeille qui va d'arbre en arbre. Donc, laissons les chatons à leur place, les arboriculteurs en seront contents et ceux qui apprécient tous les fruits également.

A.-L. Crisinel.

(*Réd.*) La cueillette des chatons de saule est interdite au fédéral et au cantonal, mais on nous signale qu'aux marchés de Lausanne (et probablement ailleurs aussi) on pouvait voir de grandes quantités de ces bottes de chatons de saule et de noisetiers.

Il faut que chaque apiculteur et chaque arboriculteur signale ces contraventions aux autorités. C'est dans l'intérêt, non seulement des apiculteurs, mais de la population entière, qui veut jouir des produits des arbres fruitiers.

La législation fédérale pour l'apiculture

Propositions pour un nouveau règlement

par M. le Dr O. Morgenthaler, du Liebefeld, Berne

(*Suite et fin*)

J'ai la ferme conviction que nous pourrions faire un très grand pas en avant dans la lutte contre les maladies des abeilles si nous pouvions arriver à insérer dans la loi ce petit article, qui mettra fin à toute incertitude et à toute discussion. Aucun apiculteur ne pourra prétendre qu'il n'a pas remarqué qu'une ou plusieurs de ses ruches étaient mortes. Ce qu'ils nous répondent ordinairement, c'est que la cause de la mort est tout à fait claire et qu'il n'y a pas besoin d'une analyse : « Elle est morte tout simplement de la dysenterie ou de la famine, ou parce qu'elle était orpheline ».

Mais qu'est-ce que la dysenterie ? Ce n'est absolument rien de défini. Chaque colonie qui meurt pendant l'hiver présente les

symptômes de la dysenterie, et nous ne savons pas si cela provenait du miellat, ou d'une souris qui a dérangé le sommeil des abeilles, ou d'une maladie contagieuse. Et la famine ? Le manque de nourriture peut très bien également être la conséquence d'une infection qui a tourmenté les abeilles durant l'hiver et qui les a engagées à consommer davantage. Et l'orphelinage ? La reine, elle aussi, a peut-être succombé à une infection. Dans tous les cas, une analyse s'impose, d'autant plus que l'expérience a démontré que tous les grands foyers de loque ou d'acariose auraient pu être évités, si l'on avait procédé à temps à une analyse de chaque colonie morte.

Le deuxième point de mon exposé, *surveillance des apiculteurs « sauvages »*, est peut-être moins intéressant pour la Suisse romande (excepté le Jura bernois), puisque vous l'avez, cette surveillance ; vous l'avez au moins sur le papier, parce que dans la plupart des cantons romands, il y a un recensement des ruches lors du recensement du bétail. En Suisse romande, l'assurance loque est une affaire de l'Etat et comprend aussi bien sociétaires que non-sociétaires. Par contre, en Suisse alémanique et dans le Jura bernois, cette assurance n'atteint que les sociétaires. Les non-sociétaires n'ont aucune obligation de déclarer chaque année le nombre de leurs ruches. Ils l'ont fait ces dernières années pour avoir du sucre, mais nous espérons tous que le rationnement du sucre ne durera plus aussi longtemps qu'il a duré, et alors il n'y aura plus de contrôle de ces ruchers non affiliés. Sur ce point, la France nous a surpassé (au moins sur le papier) avec son *Arrêté du 15 juillet 1943 relatif à la lutte contre les maladies des abeilles*, où nous lisons dans l'article premier :

« Tout propriétaire de ruches est tenu d'en faire la déclaration du 1er au 30 novembre de chaque année, au maire de la commune sur le territoire de laquelle ses ruches se trouvent... *Toute ruche non déclarée est considérée comme abandonnée.* »

et dans l'article 2 :

« Dans chaque commune, le maire prend chaque année, avant le 31 janvier, un arrêté ordonnant la destruction, avant le 1er mars, de toute ruche abandonnée... »

Il me semble qu'il y a là une lacune dans notre loi fédérale qu'il faudrait combler. L'apiculture, au point de vue sanitaire tout au moins, ne peut plus être considérée comme une affaire privée. Les abeilles — contrairement à tous les autres animaux domestiques — ne se laissent pas enfermer ; elles dominent, même si elles sont infectées, tout leur cercle de vol. Un seul apiculteur négligent peut entraver les efforts de tous les autres ; raison suffisante, me semble-t-il, de prévoir dans la loi fédérale un article qui ne se borne pas, comme c'est le cas actuellement, à soumettre

les ruchers « sauvages » à un traitement quand elles sont malades, mais à forcer ces gens à s'annoncer et à se tenir au courant des faits principaux concernant les maladies, comme les sociétés d'apiculture se donnent la peine de tenir au courant leurs membres. Cela impliquerait aussi le contrôle du commerce (dont M. Perret va nous entretenir).

Cela nous mène au 3^{me} point : *Rôle des sociétés d'apiculture dans le contrôle sanitaire*. Ce que nous venons d'exiger — déclaration des ruches mortes et contrôle des apiculteurs « sauvages » — ne peut être réalisé sans l'aide des sociétés. L'inspecteur le plus zélé n'arrivera jamais à surveiller comme il faut son district; il faut qu'il ait ses agents dans tous les villages. Cela peut se faire seulement par l'intermédiaire des sociétés. Il en résulte qu'une collaboration intime entre l'inspecteur et le comité de section est absolument nécessaire. L'inspecteur doit faire partie du comité; à chaque assemblée, il donnera un bref résumé sur l'état sanitaire actuel dans son district, ce qui intéresse les apiculteurs beaucoup plus que de longues conférences scientifiques sur les bacilles. Mais ceux qui auraient le plus grand besoin d'être instruits ne viennent pas aux assemblées. Pour eux, chaque société d'apiculture bien organisée a cette institution, extrêmement importante et efficace des *visites de ruchers*, institution qui a été créée en premier lieu pour l'instruction générale des apiculteurs, mais qui pourrait rendre des services extraordinaires dans la prophylaxie des maladies des abeilles. Ces visites ne devraient donc pas se borner à des régions infectées. Car les grandes surprises nous viennent chaque année de contrées où personne ne soupçonnait et ne parlait de maladies (par exemple, le grand foyer d'acariose à Langenthal).

Comme conclusion, je crois qu'il faudrait, dans la loi fédérale — davantage que jusqu'à présent — engager les sociétés à prendre part à la lutte officielle contre les maladies. Dans l'Ordonnance fédérale réglant les mesures à prendre contre la loque (de 1909), il est dit, à l'article 2 : « L'exercice de ces fonctions (d'inspecteur cantonal) peut être confié par les cantons aux associations d'apiculture. » Mais cet article aussi manque peut-être un peu de précision. Car si l'on confie ces fonctions aux sociétés, on devrait leur donner la compétence de visiter les non-sociétaires et peut-être même aller un pas plus loin : ne permettre l'apiculture qu'à des personnes qui font partie d'une société. Un pas en cette direction a été fait lors de la distribution du sucre, et l'on devrait étudier les bases légales pour un tel article dans la loi fédérale contre les épizooties. A mon avis, l'article serait justifié d'une part par les particularités que présente l'histoire naturelle des abeilles et d'autre part par la propagation inquiétante qu'ont prise, ces dernières années, les maladies contagieuses des abeilles.

La rentabilité de l'apiculture suisse en 1944

33^{me} rapport de la Division des recherches sur la rentabilité de l'agriculture du Secrétariat des paysans suisses. — Brougg, Septembre 1945.

(Suite et fin.)

Comme on le voit, le nombre des comptabilités clôturées par le Secrétariat des paysans suisses est descendu de 115 en 1943 à 98 en 1944.

Par exploitation, le *capital actif* investi dénote une augmentation par rapport à l'exercice 1943 ; exprimés par colonie, les chiffres accusent une baisse. L'augmentation des colonies a permis de mieux tirer parti du capital.

Le rendement en miel a été réjouissant en 1944. Comparé à l'exercice déficitaire 1943, nous avons noté, par colonie, une augmentation de 3 kg. 900 ; par rapport à la moyenne 1922/44, on constate un accroissement de 0 kg. 670. Malheureusement, l'année 1945 est de nouveau très mauvaise. *La durée moyenne du travail* s'était élevée en 1943 à près de 6 heures, alors qu'en 1944 elle a été de 7 bonnes heures par colonie.

Les frais de production se composent des frais d'exploitation non compris la main-d'œuvre, du coût du travail ainsi que du service d'intérêt du capital actif investi dans l'apiculture. Se rattachent aux frais d'exploitation non compris la main-d'œuvre, les dépenses pour sucre, les réparations courantes des bâtiments, des ruches et des instruments ; puis les dépenses pour impôts, assurances, location pour l'emplacement des colonies ou pour leur transport, frais de journaux apicoles et autre bibliographie de caractère professionnel, etc... A ces frais s'ajoutent les différents amortissements du capital d'établissement (bâtiments, ruches, etc.), amortissement du coût des abeilles, de la cire et des rayons à miel, ainsi que la valeur des livraisons en nature faites par le ménage et d'autres comptes. Pour établir les frais de production du miel, on détermine tout d'abord la fraction pour laquelle le miel entre dans la totalité du rendement brut, puis on répartit sur la base de cette proportion les frais totaux entre le miel et les autres produits.

Les frais de production *par colonie* accusent une légère hausse par suite d'une augmentation du coût du travail et des frais d'exploitation. Les dépenses en sucre ont diminué, passant de fr. 19.33 à fr. 18.74. Cependant, les *frais de production, entendus par kg. de miel* dénotent une baisse et cela est imputable uniquement à la forte récolte.

Le rendement brut se compose du rendement en miel, du produit de la vente de colonies, d'un accroissement éventuel de celles-ci, du rendement provenant de la cire et des rayons. La meilleure récolte de miel ainsi que la hausse des prix ont eu pour effet

d'élever le rendement brut par colonie de 35 à 58 francs, alors que la moyenne des années 1922/44 est de fr. 36.68.

Le rendement net, c'est-à-dire la différence existant entre le rendement brut et les frais d'exploitation accuse, par colonie, une augmentation de 20 francs.

Le revenu de l'apiculture représente, d'une part, l'indemnisation du travail consacré à cette activité par le comptable et les membres de sa famille, et, d'autre part, la rémunération de la fortune nette en propre engagée dans l'entreprise. Bénéficiant d'une bonne récolte, le revenu par colonie s'est élevé à fr. 28.22 contre fr. 6.19 en 1943 et fr. 18.78 en moyenne des années 1922/44.

On obtient le *produit du travail* en déduisant du revenu de l'apiculture un service d'intérêt (au taux de 5 %) pour la fortune nette engagée dans l'entreprise apicole. Il s'élevait, en 1944, à fr. 2.99 par heure ; en 1943, il était négatif et en moyenne des années 1922/44 il était de fr. 1.82.

La tablelle qui va suivre donne les résultats de 1944 et ceux moyens de 1922/44, ceci tout en tenant compte de l'altitude, c'est-à-dire à plus de 800 m. et à moins de 800 m.

*Résultats des comptabilités apicoles
groupées selon l'altitude, en 1944*

		A PLUS DE 800 M		A MOINS DE 800 M.		MOYENNE	
		Par exploit- ation	Par colonie	Par exploit- ation	Par colonie	Par exploit- ation	Par colonie
		NOMBRE DES COMPTABILITÉS					
		27		71		98	
Nombre des colonies		29,78	—	26,62	—	27,49	—
Capital actif	fr.	4245	143	3773	142		
Rendement en miel	kg.	264	8,87	189	7,09	209	7,62
Temps consacré au travail	h.	221	7,25	184	6,55	194	7,04
Achats de sucre, etc.	fr.	552	18,53	501	18,82	515	18,74
Autres frais courants d'expl.	fr.	372	12,49	269	10,11	298	10,81
Frais de la main-d'œuvre	fr.	331	11,12	276	10,38	291	10,60
Total frais d'exploitation	fr.	1255	42,14	1046	39,31	1104	40,15
Service d'intérêt	fr.	212	7,13	189	7,09	195	7,10
Frais de production, au total	fr.	1467	49,27	1235	46,40	1299	47,25
par kg. de miel	fr.	5,14	—	5,76	—	5,55	—
Rendement brut total	fr.	1925	64,65	1460	54,85	1588	57,77
Rendement net	fr.	670	22,51	414	15,54	484	17,62
Revenu	fr.	1001	33,63	690	25,92	776	28,22
Produit du travail, au total	fr.	789	26,50	501	18,83	581	21,12
par heure de travail	fr.	3,58	—	2,72	—	2,99	—

Les résultats de l'année 1944 confirment la règle, montrant que, en général, les conditions des exploitations alpestres sont plus favorables que celles des exploitations de plaine. La récolte de miel atteignait, par colonie, dans les exploitations de montagne 8 kg. 870, tandis que dans celles de plaine 7 kg. 090. Alors que les frais de production par colonie dans les régions alpestres s'élèvent à fr. 49.27, et dans les régions de plaine à fr. 46.40, le rendement brut accuse une différence de fr. 9.80 en faveur des exploitations de montagne. Bien que, entendus par colonie, les frais aient été plus élevés dans les exploitations en dessus de 800 m., le coût de production par kg. de miel n'y est que de fr. 5.14, contre fr. 5.76 dans les entreprises sises en dessous de cette altitude.

En résumé, l'année 1944 se range parmi les plus favorables. L'amélioration des résultats de l'exercice est due avant tout à la bonne récolte de miel. Malheureusement, les réserves, en tant qu'il en existait, ont déjà été absorbées par la mauvaise récolte de 1945.

Rapport de l'inspecteur cantonal des ruchers pour l'année 1945

Recensement des colonies

En 1945, le canton de Vaud comptait	27,686 ruches
En 1944, le canton de Vaud comptait	<u>26,591 ruches</u>
L'augmentation est ainsi de	<u>1,095 ruches</u>

Remarques. — Le Département de l'Intérieur a fait droit à notre désir de doter les inspecteurs régionaux des ruchers des tableaux de recensement des communes de leur ressort. Ces tableaux faciliteront le travail des inspecteurs du bétail chargés du recensement des ruches. Il serait désirable d'avoir également dans chaque commune un apiculteur dévoué qui contrôlerait le nombre des colonies avant la mise en hivernage. Au printemps, il signalerait les ruches mortes au cours de l'hiver.

Inspections des ruchers

Nos 34 inspecteurs régionaux ont accompli leur tâche d'une façon satisfaisante. Nous tenons à leur exprimer notre reconnaissance. Les rapports d'inspections officielles nous sont parvenus régulièrement. Nous voudrions arriver à ce que les inspections officielles soient faites dans les mois d'avril, mai, juin, plutôt qu'en automne, ruches malades exceptées. En fin de saison, le pillage gêne et retarde le travail et, de plus, présente un danger pour le rucher visité. Tandis qu'avant la pose des hausses, l'inspecteur est souvent utile à l'apiculteur ; il lui apporte ses connaissances, ses conseils ; il peut corriger, redresser des erreurs et contribuer à la bonne marche de colonies dont il surveille la santé. Une fois les hausses posées, le travail n'est plus si aisé, il demande plus de temps et dérange les abeilles.

Devoir de l'apiculteur

L'apiculteur ne doit pas craindre d'appeler l'inspecteur lorsqu'il s'aperçoit que quelque chose ne va pas dans son rucher. Si le couvain était examiné minutieusement chaque printemps, nous éviterions souvent un désastre. Les ruches mortes au cours de l'hiver doivent être signalées. Sait-on la cause de la mort ? Un fragment de rayon, quelques abeilles, c'est si vite expédié

au laboratoire de bactériologie, et on est au moins fixé. Le mal, au lieu de s'étendre, peut être enrayé. C'est avantageux, non seulement pour l'apiculteur, mais aussi pour ses voisins. Les ordonnances fédérales sont précises : « Les propriétaires de ruchers dont les abeilles présentent des symptômes de maladie, ont l'obligation d'en donner connaissance sans délai aux organes compétents, qui prennent ensuite les mesures légales. »

Indemnités pour vacations des inspecteurs régionaux

Nos démarches pour obtenir une élévation des vacations des inspecteurs n'ont pas abouti jusqu'à maintenant, car nous désirons que tous soient mis sur le même pied. Nous voulons du bon travail, mais il importe qu'il soit rétribué convenablement. Chacun ne peut pas être inspecteur de ruchers. Nous souhaitons que la solution que nous proposons soit admise pour l'année prochaine.

Inspecteurs régionaux

Décès. Au cours de l'année écoulée, nous avons perdu deux collaborateurs appréciés et dévoués: MM. E. Mermoud, au Sentier, et E. Péclard, à Bex.

Démissions. MM. Combremont, L'Etivaz, atteint par la limite d'âge, Fontannaz, à Lutry, Pâquier, à Carrouge, Zwahlen, à La Sarraz. Nous déplorons ces démissions, mais nous avons dû les accepter, toutes sont motivées.

Nominations. Pour combler les vides, nous avons fait appel à de nouvelles bonnes volontés.

M. Clément Henchoz, à L'Etivaz, remplace M. Combremont au Pays d'Enhaut.

MM. Pittet-Caud et Ch. Meylan remplacent M. Pâquier pour le district d'Oron.

M. André Conne remplace M. Fontannaz.

M. Albert Maire, à Mont-du-Lac (Vallée de Joux), remplace M. Mermoud.

Mlle Olga Péclard est désignée en remplacement de son père, à Bex.

M. Robert Cuendet, Baulmes, prend les cercles de Baulmes et de Champvent.

Sur l'intervention du Comité de la Section d'Yverdon-Grandson, M. Henri Comte a été maintenu dans ses fonctions d'inspecteur régional pour les districts d'Yverdon et Grandson. Il sera remplacé comme suppléant de l'inspecteur cantonal.

Apiculture pastorale. Inspections

Les apiculteurs qui pratiquent l'apiculture pastorale sont avisés qu'ils doivent s'annoncer auprès de l'inspecteur régional de leur ressort *dès le début d'avril*. Il importe que ce dernier puisse organiser ses tournées d'inspection.

Une entente entre les apiculteurs d'une même commune faciliterait la tâche de nos inspecteurs et les intéressés seraient servis à temps.

Apiculture pastorale hors du canton

Les apiculteurs qui sortent du canton avec leur rucher demanderont l'autorisation de transport à l'inspecteur cantonal, en indiquant la station d'estivage et le nombre des colonies.

Commerce d'abeilles. Transport

Nous rappelons que tout apiculteur qui fait régulièrement le commerce, recevra la visite de l'inspecteur chaque année. Il importe autant pour l'apiculteur-marchand que pour le service sanitaire cantonal de pouvoir donner à l'acheteur des garanties de santé.

Conférence des inspecteurs cantonaux romands des ruchers

Le 24 novembre 1945, sous les auspices du Département de l'Intérieur du canton de Vaud et du Comité de la Société Romande d'Apiculture, les inspecteurs, les vétérinaires cantonaux romands, le bureau de la S.A.R., les

présidents des fédérations d'apiculture ont tenu séance à Lausanne pour entendre un exposé de M. le Dr O. Morgenthaler, du Liebefeld, Berne, sur le projet de législation fédérale pour l'apiculture, qu'il est chargé de préparer et sur l'élaboration du nouveau règlement.

Cette conférence avait aussi pour but de provoquer un échange de vues afin d'arriver à travailler dans la lutte contre les maladies des abeilles avec plus d'unité et d'entente. Aussi, l'ordre du jour prévoyait-il l'introduction de divers sujets :

1. L'acariose aujourd'hui.
2. La loque européenne et la loque américaine ; deux maladies, deux traitements.
3. Le commerce, le transport des abeilles.
4. Les abeilles et les traitements des arbres fruitiers et des plantes cultivées avec des produits nocifs.

Ces différents sujets furent introduits par M. le Dr Perret et le sous-signé.

De la large discussion qui suivit les exposés, où chacun apporta son avis, M. le Dr Morgenthaler pourra tirer quelques conclusions. Il importe que l'homme de laboratoire trouve dans l'inspecteur des ruchers, l'apiculteur, un utile collaborateur, comme ce dernier doit et peut s'appuyer sur les travaux des hommes de science. Cette aide réciproque dans la lutte que nous scutenons doit s'affirmer toujours davantage.

En fin de séance, les 5 propositions suivantes furent votées à l'unanimité:

1. Déclaration obligatoire de toutes ruches mortes.
2. Contrôle des apiculteurs non affiliés aux sociétés.
3. Le rôle des sociétés d'apiculture dans le contrôle sanitaire.
4. Le contrôle du commerce et du transport des colonies d'abeilles.
5. Demande de groupement dans la législation sur les épizooties de tout ce qui concerne l'apiculture, dans un chapitre spécial.

Puis la conférence a appuyé une proposition tendant à étudier la création d'une caisse centrale romande d'assurance loque et acariose.

Inspecteur cantonal

Nous avons entretenu, au cours de l'année, des rapports suivis et cordiaux avec la Station bactériologique du Liebefeld, ainsi qu'avec le Service vétérinaire cantonal du Département de l'Intérieur.

Nous adressons à M. le Dr O. Morgenthaler et ses collaborateurs, à M. le Chef de Service Dr Jaccottet, ainsi qu'à M. le Dr Bouvier, directeur de l'Institut vétérinaire nos sincères remerciements pour l'intérêt qu'ils portent aux maladies abeilles et pour la bienveillante collaboration qu'ils nous accordent; c'est pour nous un encouragement.

Nous ne voulons pas terminer sans dire à M. le Dr Louis Roux notre reconnaissance pour avoir largement contribué à faire une place à l'apiculture dans son Institut et lui souhaiter une longue et agréable retraite.

Analyses d'abeilles et rayons de couvains

L'Etablissement fédéral de bactériologie du Liebefeld nous a transmis 78 copies de rapports sur la loque et l'acariose. Le laboratoire cantonal a envoyé 161 rapports d'analyses : 136 pour l'acariose, 10 pour la loque américaine et 15 pour la loque européenne.

Acariose :	702 analyses d'abeilles
Noséma :	27 analyses d'abeilles
Loque américaine :	29 analyses de couvain
Loque européenne :	23 analyses de couvain

L'inspecteur cantonal a suivi ou fait suivre les cas qui lui ont été signalés par le Liebefeld.

Loque américaine (bac. larvæ)

<i>Districts</i>	<i>Localités</i>	<i>Ruchers</i>	<i>Ruches détruites</i>
<i>Aigle</i>	Aigle, Le Sépey, Corbeyrier, Crébelley	7	12
<i>Payerne</i>	Payerne et Corcelles	2	2
<i>Pays d'Enhaut</i>	Château-d'Oex	1	5
<i>Orbe</i>	Orbe	2	9
<i>Oron</i>	Maracon	1	2
<i>Yverdon</i>	Donneloye	2	2
	10 localités	15	32

Ruches suspectes : 139.

Indemnités versées : fr. 2199.60.

Indemnité moyenne : fr. 68.75.

Remarques :

Le nombre des ruches atteintes de loque américaine est en diminution. Le district d'Aigle, quoique particulièrement surveillé, n'est pas encore débarrassé, mais nous avons bon espoir. Les ruches malades ont été immédiatement détruites.

A Payerne, dans un rucher atteint en 1944, nous retrouvons 2 colonies malades.

A Château-d'Oex, c'est un rucher entier que nous avons détruit.

Un apiculteur du district d'Yverdon a transporté son rucher à La Côte-aux-Fées (Neuchâtel), région infectée de loque américaine. Son rucher, rentré à son domicile, a été mis sous séquestre et sera inspecté au printemps prochain.

Loque européenne

<i>Districts</i>	<i>Nombre de localités</i>	<i>Ruchers</i>	<i>Ruches malades détruites</i>	
Aubonne	1	1	2	2
Cossonay	5	5	9	5
Echallens	1	1	4	2
Lausanne	3	3	8	8
Morges	4	4	5	5
Moudon	3	3	13	12
Nyon	1	1	1	1
Oron	1	1	1	1
Payerne	1	1	1	1
Vevey	7	9	21	14
Rolle	2	2	2	2
	29	31	67	53

Ruches suspectes : 505.

Indemnités versées : fr. 2325 20.

Indemnité moyenne : fr. 43.87.

Remarques. La loque européenne a frappé un plus grand nombre de ruchers que ces années dernières. Le gel du printemps et le refroidissement produit sur certaines colonies qui furent découvertes pendant plusieurs jours sont probablement la cause du désastre trouvé dans un beau rucher au Pèlerin, en Bagnéjoz : 15 colonies atteintes profondément.

Un traitement adéquat nous a donné satisfaction ; nous le reverrons au printemps 1946.

		<i>Acariose</i>	
<i>Districts</i>	<i>Nombre de localités</i>	<i>Localités</i>	
Aubonne	1	Marchissy	
Aigle	6	Bex, Frenières, Les Devens, Le Sépey	
Nyon	10	Eysins, Prangins, Trélex, Gingins, Genolier, Nyon, Chésereux, Promenthoux, Crassier, Calève	
Rolle	1	Luins	
Morges	6	Lussy, Morges, St-Sulpice, Buchillon, St-Prex, Aclens	
Lavaux	3	Paudex, Conversion, Riex	
Lausanne	3	Lausanne, Chailly, Renens	
Cossonay	4	Grancy, Montricher, La Sarraz, Bournens	
Echallens	2	Villars-le-Terroir, Goumœns-la-Ville	
Yverdon	1	Yverdon	
Orbe	3	Lignerolle, Croy, Baulmes	
La Vallée	1	Le Solliat	
Moudon	5	Lucens, Forel s/ Lucens, Brenles, Moudon, Vu- cherens	
Oron	4	Montpreveyres, Vulliens, Maraçon, Corcelles-le- Jorat	
Payerne	2	Seigneux, Henniez	
Vevey	7	Blonay, Chardonne, Corsier, Mt-Pélerin, Corseaux, Les Avants, Les Chevallayres	
16 districts	59 localités	90 ruchers	38 ruches détruites

Indemnités payées pour ruches détruites : *fr.* 456.—.

Indemnité moyenne : *fr.* 12.—.

Cette maladie continue à se répandre dans le canton de Vaud. Nous ne pensons pas qu'il faille s'alarmer, car la surveillance toujours plus intense exercée par les inspecteurs doit en venir à bout.

Nous constatons que nombre d'apiculteurs désirent connaître l'état de leurs colonies ; aussi nous envoient-ils des échantillons d'abeilles. Nous remarquons que dans les ruchers traités régulièrement, les acaries disparaissent peu à peu. Nous engageons donc les apiculteurs à persévérer dans l'application du traitement quel qu'il soit. Le traitement aux vapeurs de soufre, qui avait été abandonné, est recommandé. Si l'apiculteur n'a pas la possibilité de surveiller son apier pendant l'application du traitement au Frow, à cause du pillage qui peut toujours se produire, le traitement au soufre aura cet avantage de ne jamais le provoquer et il peut être appliqué en tout temps, sauf par les grands froids, lorsque les abeilles ne doivent en aucun cas être dérangées. En septembre ou octobre, alors que les abeilles sortent encore, le traitement sera répété plusieurs fois.

Morges, le 19 janvier 1946.

L'inspecteur cantonal des ruchers :
A. Valet.

Nouvelle rassurante

Le 26 janvier de cette année, les journaux quotidiens nous apprenaient que la fabrique de cire *Brogle et fils*, à Sisseln, bien connue de nos lecteurs par ses annonces originales dans notre Bulletin et par ses excellents produits, avait subi un grave incendie. Cet événement avait inquiété nombre de nos amis. Mais

nous apprenons que, grâce à l'aide de maisons de la branche, la fabrication des cires gaufrées a pu reprendre en plein, de sorte que toutes les commandes pourront être exécutées. Comme les provisions de cire étaient très grandes, la livraison ne subira pas de retard et l'on pourra, comme par le passé, envoyer aussi de la cire à travailler et de vieux rayons à fondre.

Nous sommes heureux de cette nouvelle, d'autant plus que, cette année-même, la maison Brogle pourra fêter le 90^{me} anniversaire de sa fondation.

Schumacher.



La lutte contre l'acariose au moyen des vapeurs de soufre

Voici, tirées de la « *Blaue* » de décembre 1945, les observations faites à ce sujet par M. E. Moser :

Les ruchers de la Haute-Argovie et plus particulièrement ceux de la région de Langenthal et des environs qui avaient été épargnés par l'acariose, sont atteints de cette maladie depuis août 1945.

Sur les conseils du Dr Morgenthaler, un traitement général de tous les ruchers a été fait au moyen de vapeurs de soufre. Ce traitement, beaucoup plus simple que le traitement au remède de Frow, a l'avantage de pouvoir être appliqué en septembre déjà et de ne provoquer aucun pillage.

1. *Préparation du remède* : Couper dans des feuilles de carton ondulé des bandes de 6 à 8 cm. de large qui, une fois roulées, puissent entrer dans l'enfumoir. Dissoudre 150 gr. de nitrate de potassium ou salpêtre dans un demi-litre d'eau ; y plonger les bandes de papier et laisser sécher. Dissoudre jusqu'à saturation de la fleur de soufre dans du sulfure de carbone (proportion env. 1 : 2), puis y plonger les bandes de carton imprégnées de salpêtre

et les laisser sécher. Le papier ainsi préparé, mis en rouleaux, est prêt à l'emploi.

2. *Emploi* : Mettre dans l'enfumoir le papier imprégné et allumer. Donner à chaque colonie, par le trou de vol ou par-dessus, 3 bouffées de fumée.

Le traitement peut être fait pendant l'été (choisir de préférence la veille d'un beau jour), le soir, par temps frais ou pluvieux, ou par les journées douces d'automne ou d'hiver. Il doit être appliqué durant trois semaines, 3 fois par semaine. Il y a avantage à le répéter encore une fois après un repos d'environ 4 semaines.

Le rouleau de papier doit remplir l'enfumoir presque jusqu'en haut. En procédant ainsi, avec un seul rouleau, on peut traiter en peu de temps un rucher de plus de 40 colonies. Il n'est pas recommandable de laisser aux apiculteurs le soin de faire ce traitement eux-mêmes. En Argovie, quelques personnes ont été formées spécialement pour ce travail. En effet, le traitement exige un certain doigté dans la régularisation du débit gazeux. Il est bon de donner un coup d'enfumoir en l'air avant de donner les 3 bouffées par le trou de vol. Les enfumoirs utilisés pour le traitement ont été munis d'un bec en fer-blanc, de façon à bien s'adapter au trou de vol.

Le traitement est d'autant plus efficace que la grappe d'abeilles est plus lâche. Le gaz se répartit ainsi d'une façon uniforme dans toute la colonie. Si la grappe est trop serrée, les abeilles du tour en reçoivent trop, tandis que celles du centre n'ont rien. Le traitement doit être fait le soir, lorsque toutes les abeilles ont regagné les ruches. Une heure après l'application, les abeilles sont aussi calmes que si rien ne s'était passé.

3. *Résultats* : Du 18 septembre au 12 octobre 1945, dans le Langenthal et les environs, 1060 colonies ont été ainsi traitées, sans qu'il y ait eu de pertes à déplorer.

Le seul danger à craindre serait l'effet des vapeurs sulfureuses sur la nourriture désoperculée des abeilles. On ne pourra répondre à cette question que ce printemps. Il résulte des analyses faites, que les acares trouvés dans les trachées étaient sans mouvement, donc probablement morts. Le Liebefeld a préconisé un nouveau traitement général des ruchers en février, après le premier vol de propreté.

Résistance du Bacillus Pluton

Il résulte des travaux faits par M. G. F. White, spécialiste des maladies des insectes, que le Bacillus Pluton, agent de la loque européenne, contenu dans une pellicule formée avec le contenu stomacal de larves malades ou mortes, résiste aux rayons directs

du soleil pendant 21 à 31 heures. Par contre, le *Bacillus Pluton* en suspension dans l'eau et exposé aux rayons directs du soleil est détruit en 5 à 6 heures, en suspension dans le miel, en 3 à 4 heures.

Ces travaux font ressortir clairement que la résistance du *Bacillus Pluton* est beaucoup plus grande lorsqu'il est sec que lorsqu'il est suspendu dans l'eau ou dans le miel.

Diagnostic de la loque américaine

M. E. C. Holst, du Département de l'Agriculture des E-U, expose dans l'*American Bee Journal* de janvier 1946 la méthode relativement simple qu'il a mise au point et qui permet un diagnostic sûr de la loque américaine.

L'étude du *Bacillus larvae*, cause de la loque américaine, a permis d'observer que ce microorganisme sécrétait certains enzymes (ferments solubles) ayant des propriétés particulières. L'enzyme qui produit la liquéfaction de la caséine du lait ou du lait reconstitué, sert de base à la nouvelle méthode. Cet enzyme produit par le *Bacillus larvae* quand les spores sont formées existe également en abondance dans les larves filantes. Le test consiste à mettre le matériel suspect dans une petite fiole contenant environ 6 gouttes de lait, fiole qui est chauffée au bain-marie à la température de 165° F. Si le matériel est infecté par la loque américaine, le lait caille en une minute.

La Grande-Bretagne a besoin de reines

Les apiculteurs anglais ont hâte de voir se rétablir des relations commerciales régulières entre la Grande-Bretagne et l'Italie, car un article d'importation les intéresse particulièrement : les reines d'abeilles. L'arrivée de ces majestés permettrait à la Grande-Bretagne de repeupler ses ruchers qui, par suite de la guerre, ont beaucoup souffert.

Le manque de reines se fait durement sentir, aussi le prix d'une colonie est-il exorbitant. Une ruche peuplée se vend 15 L !

Le pactole du rucher

Géo Mousseron, dans la « *Moisson* » du 4 janvier 1946, dans un article suggestif, montre la perte subie en France par l'insuffisance des ruchers. Parlant de la valeur nutritive du miel, il cite les chiffres suivants :

70 gr. de miel valent, du point de vue nutritif : 1 litre de lait, 120 gr. de viande, 5 bananes, 8 oranges, 150 gr. de morue ou 500 grammes de fromage. 100 calories s'obtiennent avec une seule cuillère à soupe de miel, alors qu'il en faudrait deux de sucre artificiel.

P. Zimmermann.

Attention aux traitements des arbres fruitiers

L'année 1945 aura été marquée par une absence de récolte complète. Voyons un peu quelles en ont été les causes. Premièrement, il y a eu la triste gelée du mois de mai ; mais aussi et surtout, les traitements faits dans les fleurs des arbres fruitiers. Il semble, à entendre certains arboriculteurs, que seuls les traitements faits *dans* les fleurs des arbres sont efficaces. Pourtant, pour celui qui observe attentivement l'évolution de la vermine, ces traitements-là sont nuls, absolument nuls, parce que faits trop tard. A ce moment-là, la vermine est déjà éclos depuis quelques jours, et elle est déjà à l'intérieur de la fleur, donc impossible à atteindre. Les abeilles qui se trouvent dans l'arbre au moment des traitements tombent immédiatement, paralysées. Un arboriculteur asperge aujourd'hui, un autre demain, un autre après-demain, et ainsi de suite ; au bout de quelques jours, il n'y a plus d'abeilles butineuses dans vos ruches. Après les arbres fruitiers, il y a la série des traitements sur le colza, puis dans les céréales, sur les senèves et moutardes sauvages.

Voilà pourquoi nous ne faisons plus de première récolte.

Traitez vos arbres, c'est très bien, mais au moins huit jours avant la floraison, soit au moment où les boutons floraux se séparent les uns des autres.

Pour terminer, je demanderai à nos comités des fédérations d'apiculture que des affiches aux piliers publics, quinze jours au moins avant la floraison des arbres fruitiers, rappellent formellement que tout traitement soit interdit dans les fleurs des arbres et arbustes fruitiers.

Par les traitements dans les fleurs des arbres, les colonies se trouvent complètement désorganisées. D'un côté, il y a augmentation du couvain et de la consommation, de l'autre, destruction des abeilles butineuses, par ce fait, pas de récolte pour l'apiculteur, bien heureux si la colonie peut se suffire à elle-même.

Quand on pense aux frais et à la peine que nos autorités ont eus pour importer le sucre nécessaire ; quand on pense aux frais et à la peine que se donne chaque apiculteur pour maintenir son rucher en bon état, il est inadmissible qu'on laisse ainsi détruire nos abeilles par négligence.

E. P.

Encore l'apiculture pastorale

Permettez-nous d'y aller aussi de notre petit mot au sujet de cette piquante concurrence.

Nous non plus, ne comprenons pas très bien l'article que notre collègue et ami Ch. Thiébaud a fait paraître dans le Bulletin de janvier. Par contre, nous concevons bien mieux les inquiétudes de nos collègues de la Côte-aux-Fées et surtout celles de nos voi-

sins de la Vallée. En effet, ces derniers ont d'autant plus de raisons de se plaindre, vu que chez eux le sapin ne « donne » pas. Les petites Combières ailées n'ont d'autres ressources que les fleurs. — Pour nous autres du Pied du Jura, qui pouvons compter sur la miellée des sapins blancs à intervalles plus ou moins longs, le mal n'est pas aussi grand. Quand nos vastes forêts dégoulinent du précieux nectar, il y en a pour chacun, et ce serait un péché que de laisser perdre cette manne si appréciée. A ce moment-là, nos amis de la plaine peuvent amener tout ce qu'ils veulent, reines, bourdons, abeilles et même leurs dames. Nous ne sommes pas égoïstes à ce point...

Mais par contre, quand nos butineuses n'ont que les quelques rares fleurs laissées par le Plan Wahlen, c'est une autre chanson : c'est tout au plus si nous pourrions accepter ces dames !

A ce qu'on prétend, 50 abeilles doivent visiter quelque 7500 fleurs pour un gramme de miel. Combien devront-elles alors avoir un rayon plus étendu pour récolter leur gramme, quand, d'un jour à l'autre, les « pastorales » auront envahi leur champ d'activité ! Car, chez nous aussi, elles sont des centaines de milliers à venir leur faire concurrence.

Qu'on en juge : de St-George à Marchissy, soit dans un rectangle de 4 km. sur 1 km. 800, vous pouvez y compter actuellement 250 ruches, tandis qu'à fin juin vous en dénombrerez 780 ! Ce chiffre, toutefois, est ramené à 700 lorsqu'il n'y a pas de miellée : deux collègues avisés ne les montent plus qu'à « coup sûr » ! Nous devons dire aussi qu'une centaine de ces colonies sont des indigènes, que leurs propriétaires descendent en plaine pour l'hivernage ; ceci pour éviter les pertes des hivers prolongés et lutter contre la concurrence.

Pour ce qui nous concerne personnellement, nous devons avouer que ces déplacements nous rapportent fort peu de chose. Les avantages d'un hiver généralement meilleur et d'un bon développement au printemps ne nous sont favorables que lorsqu'il y a récolte de fleurs en montagne. Par contre, si la première récolte est nulle ici en haut, ces fortes colonies font une grande consommation de leurs provisions. Elles essaient en nombre et, finalement, les reines ayant donné tout leur effort en mai, ces colonies sont plus faibles que les indigènes quand vient la miellée.

Nous ne pouvons donc croire que les abeilles de la plaine soient plus actives que nos montagnardes et que leurs propriétaires réalisent chaque année un gain en les déplaçant.

Aussi ne serait-ce pas dans l'intérêt de chacun que le nombre des ruches transportées dans les endroits où il n'y a pas de sapins puissent, si nécessaire, être limité, tandis qu'au Jura la « montée » n'aurait lieu qu'en cas de miellée ?

Admettez qu'avec un brin de courtoisie, — et sans prendre l'attitude de nos butineuses sur leurs planchettes d'envol vers la fin de la récolte, — cette situation pourrait se régler à la satisfaction de chacun.

E. R.

*Dédié à M. l'Abbé Léon Gapany, Rd Curé de Vuippens,
président d la Société Romande d'Apiculture*

Pour les apiculteurs

Texte et musique : Oscar Moret, professeur, à Broc.

Refrain :

Pour les api-z'a-z'apiculteurs,
Nous chanterons des airs de la Gruyère ;
Des beaux ruchers de vrais, de vrais seigneurs,
Vous savez bien tout le mystère.
Pour les api-z'a-z'apiculteurs,
Nous chanterons de tous nos cœurs.

I

Les abeill' piqu' piqu' piqu' et nous font peur ;
Gare à leur aiguillon,
Caché parmi les fleurs...
Mais leur miel est si si si bon, si bon,
Que l'on n'a plus le droit d'être si poltron !

II

Les bourdons bzz... et bzz... et... nous font peur ;
Ces gros « messieurs » barbus,
Volant avec fureur.
Mais ils sont surtout-tout-tout-tout goulus,
Et quelquefois aussi « vieux chanteurs bourrus »...

III

Chantons le miel et dou... et ses douceurs ;
C'est le meilleur des mets,
De nos voix, le sauveur.
Chantons tous ses, -toussez- tous ses bienfaits,
Au nom des « enrhumés », de tous les gourmets.

Chanté par un groupe d'enfants à l'occasion de la Réunion à l'Hôtel Bellevue, à Broc, des apiculteurs de la Gruyère, le 15 juillet 1945.

O. Moret.

Pesées des ruches sur bascules en janvier 1946

Morges, altitude 380 m., m'annonce une diminution de 750 gr.
— Delémont, alt. 415 m., dim. 900 gr. et 700 gr. — Porrentruy, alt. 425 m., dim. 1100 gr. — Bex I, alt. 430 m., dim. 1000 gr. — Neuveville, alt. 432 m., dim. 650 gr. — Baugy/Clarens, alt. 450 m., dim. 800 gr. — Marnand, alt. 481 m., dim. 1250 gr. — Senarclens, alt. 586 m., dim. 750 gr. — Oron-la-Ville, alt. 640 m., dim. 900 gr. — Vuarrenge, alt. 650 m., dim. 1150 gr. — Rue, alt. 650 m., dim. 700 gr. — Valangin, alt. 653 m., pour décembre 1945, dim. 850 gr., pour janvier 1946, dim. 1050 gr. — Tavannes,

alt. 760 m., dim. 750 gr. — Le Locle, alt. 925 m., dim. 1150 gr. — Château-d'Oex, alt. 968 m., dim. pour décembre 1945, 500 gr., pour janvier 1946, dim. 500 gr. — Le Sépey, alt. 978 m., dim. 1000 gr. — La Valsainte, alt. 1017 m., dim. 1500 gr. — Chaumont, alt. 1089 m., dim. pour décembre 1945, 800 gr., pour janvier 1946, dim. 800 gr. — Ste-Croix, alt. 1090 m., dim. 1300 gr. — L'Etivaz, alt. 1144 m., dim. 1650 gr.

Delémont, le 19 février 1946.

J. Walther.

Dons reçus

Bibliothèque. — J. Delay, Concise, fr. 1.—.

Collecte pour France et Belgique

Total précédent : fr. 612.—.

C. Jaccard, La Sagne, Ste-Croix, fr. 5.—; Sunier Ad., Nods, fr. 5.—; Fédération valaisanne fr. 200.—; Fleury Rob., Alle, 5 francs; Bassin John, Marchissy, fr. 8.—; Buffat Alph., Vuarrens, fr. 5.—. Total au 22 février, fr. 838.—. Merci cordial à tous. Et que chacun se hâte, car nous allons bientôt clôturer la collecte, afin de pouvoir en envoyer le produit à nos malheureux collègues.

Des instructions seront données à ceux qui nous ont réservé de la cire ou du petit outillage.

La page de la femme

Cela me fait beaucoup de peine de penser qu'aucune de vous ne prenne la plume pour écrire cette page, que notre cher Rédacteur nous offre si gentiment; aussi je me lance, pour l'instant, jusqu'à ce qu'une de vous, plus qualifiée que moi, la prenne en main. Puisque c'est décidé, aimables lectrices, que vous faites vos débuts en apiculture, et que c'est à vous que je m'adresse, mettez une ruche habitée dans votre jardin, et vous pourrez me suivre dans mes heurs et malheurs, dans mes débuts en apiculture, en observant les vôtres.

Au début, j'aurais bien voulu recevoir cette première leçon qu'un maître donnait à ses élèves.

1re leçon : Précaution à prendre pour travailler au rucher.

Tout d'abord j'exige de vous l'engagement moral, mais absolument formel, que vous n'entreprendrez jamais la moindre manipulation apicole sans avoir votre voile soigneusement mis sur votre figure. Cette règle ne devra souffrir aucune exception, de quelque nature que ce soit.

Moi, j'ajouterai, d'après mes expériences : mettez des gants

et des pantalons fermant sur les souliers et allumez toujours votre soufflet ; ainsi équipée, le courage vient et la peur s'en va, naturellement, le calme et la maîtrise viennent avec la pratique. Combien de fois, à mes débuts, n'étant pas équipée comme je vous le conseille, après deux ou trois piqûres, j'abandonnais tout, laissais la ruche ouverte et partais me cacher ; je retournais un moment après, très honteuse, et je n'étais plus si sûre d'aimer encore mes abeilles, les piqûres dans les jambes m'étant surtout douloureuses. Il ne faut avoir aucune honte de s'habiller comme je vous le conseille ; les dames sont plus sensibles et plus nerveuses que l'homme et supportent moins bien les piqûres. S'il n'y avait pas ces piqûres, toutes les dames auraient des ruches dans leurs jardins. Je connais de grands apiculteurs, travaillant au rucher à visage découvert et manches relevées ; je ne cherche pas à les imiter, malgré que je sois immunisée contre le venin.

(*A suivre.*)

S. D.-M., Gryon.

Réponse à C. R. de la Vallée de Joux, concernant

L'apiculture pastorale

J'ai lu, avec intérêt, votre article paru dans le No. 2 de notre Bulletin. Je vous répondrai tout de suite que j'ai fait, avant la guerre, de l'apiculture pastorale. Je l'ai fait avec conviction et plaisir, pas toujours avec succès. J'ai dû cesser à cause des difficultés de transport. A présent, il est trop tard pour recommencer.

Pour faire ce métier, il faut être jeune, robuste, plein d'illusion. Pouvoir voyager de nuit et, sans sommeil, faire les efforts nécessaires à la préparation et au déplacement des ruches, toutes qualités qui se sont envolées avec les années.

Il y eut des récoltes très bonnes, d'autres moyennes. Il y en eut aussi où les ruches sont rentrées plus légères au retour qu'à l'aller. J'en ai même vu périr de faim à la montagne.

Je regrette quand-même ce beau temps passé, où les visites avaient leur agrément, où nous montions, sac au dos, avec quelques bouteilles pour les amis et des fruits pour les enfants du fermier, où nous buvions le verre de l'amitié avec les collègues apiculteurs de l'endroit, chez lesquels nous étions reçus en amis. Il est vrai que notre rucher ne joutait pas les leurs et, en apiculteurs qui savions vivre, nous nous éloignons le plus possible des endroits où se trouvaient des abeilles. Soyez donc assuré, cher collègue C. R., que ce n'est pas un intérêt personnel que je défends ici, comme le laisse supposer votre article, mais bien l'intérêt de l'apiculture en général, que je crois juste.

Vous écrire qu'il y a 10 ou 20 ans vous récoltiez du miel dans des quantités appréciables. Vous n'êtes pas le seul à constater que

l'apiculture rend moins. La cause n'en est cependant pas aux camions, mais bien aux nouvelles cultures, et il y a beaucoup de chances qu'avec les procédés actuels la situation devienne toujours plus préjudiciable à la récolte du miel. Un très vieux procès-verbal de la Côte neuchâteloise constate que l'année a été défavorable, la récolte moyenne par colonie n'atteignant que 35 kg.

Depuis un certain nombre d'années, même les très fortes récoltes de miellées n'arrivent pas à ce chiffre (1911, 1933), et les années médiocres, faibles ou nulles sont les plus nombreuses (1945).

Les causes sont multiples. Les faucheuses tondent des surfaces énormes en un minimum de temps, les haies sont partout arrachées, les drainages emmènent l'eau à peine tombée, l'esparcette n'existe plus qu'à l'état de souvenir, et l'agriculteur cultive des fenasses qui, avant maturité, sont déposées dans des silos. Les engrais chimiques, répandus à profusion, font le reste. Plus de fleurs pour les abeilles ou, le peu qu'il en reste, est fauché avant qu'il ait produit du nectar.

Le fait concernant le collègue Nicolet, que vous signalez, ne change pas nos idées. Ce qu'il aurait été utile de savoir, c'est la récolte qu'a fait l'apiculteur fribourgeois que vous mentionnez. Ou bien elle a été nulle, et, dans ce cas, il changera son emplacement l'année prochaine, ou bien elle lui aura donné satisfaction, et, dans ce cas, M. Nicolet aurait parfaitement pu laisser ses ruches en place.

De toute façon, l'apiculteur du Chenit a fait de l'apiculture pastorale, ce que vous demandez d'interdire à vos collègues.

Mes conclusions restent donc les mêmes.

La Société cantonale des apiculteurs, comprenant presque la totalité des apiculteurs neuchâtelois, n'a pas été consultée, (les membres affiliés possèdent 5795 ruches, tandis que les sauvages n'en ont que 336), par les autorités. Si le Conseil d'Etat neuchâtelois n'a pas confiance au groupement des cinq sociétés du canton, il pouvait demander un préavis à la Romande, à la Société des Amis des Abeilles, à l'Union suisse des paysans ou aux spécialistes universellement connus, MM. Morgenthaler ou au Dr Kobel. Je n'ai consulté personne sur ce sujet, mais je suis sûr de leur réponse.

Cette loi n'est pas à considérer comme une mesure fiscale, disent les autorités ; elle n'est proposée au Grand Conseil que pour protéger l'apiculture.

Je suis convaincu qu'elle ne procurera au pays pas un kg. de miel de plus. Elle gênera les apiculteurs des villes et des endroits peu ou pas mellifères.

Elle est donc néfaste et doit être rejetée.

Corcelles (Ntel), le 15 février 1946.

Charles Thiébaud.

P. S. Ces lignes étaient écrites lorsque les journaux m'ont appris que le Grand Conseil neuchâtelois avait accepté la loi. C'est malheureux. L'assemblée des délégués des sociétés apicoles neuchâteloises avait fait tenir, à temps, aux autorités un avis expliquant leur manière de voir et demandant un vote négatif, préconisant plutôt que les communes puissent prescrire une certaine distance entre les ruchers nouveaux et les anciens.

En résumé, la Côte-aux-Fées avait demandé de pouvoir introduire dans la législation communale un arrêté prescrivant un impôt de 10 francs pour toute ruche introduite dans la commune, en estivage. Le Conseil d'Etat, dans une loi qu'il proposait au Grand Conseil, ramenait cette somme à 5 francs. Cette loi peut naturellement être appliquée dans toutes les communes du canton, si elles le jugent utile ; mais la loi va plus loin, puisque ce ne sont pas seulement les ruchers en estivage qui seront frappés, mais aussi ceux dont le propriétaire ne paye pas ses impôts dans la commune où sont déposées ses abeilles. Le Conseil d'Etat ne consulta pas les sociétés d'apiculture. L'Etat ne tient aucun compte de la requête des dites sociétés. Une partie des ruches du canton seront donc imposées doublement. Et voilà comment le canton de Neuchâtel protège l'apiculture. Formidable !

Le Grand Conseil, estimant certainement que la question avait été mûrement étudiée, a, comme il se doit, voté la loi.

Somme toute, je me demande combien il y avait de Grands Conseillers qui avaient déjà visité une colonie d'abeilles ?

Nous répétons, formidable ! *Pour le bien de l'apiculture.* Reste à savoir, à présent, comment les communes estimeront le bien de l'apiculture ou tout simplement le bien du canton de Neuchâtel.

Sucre pour abeilles en 1946

En complément à notre article publié sous le même sujet dans le numéro du Bulletin de février, M. Lehmann, président de la Société des Amis des Abeilles, à Berne, nous fait remarquer que « Si, pendant l'hiver, les colonies ont diminué (mortes ou réunies), de sorte que, lors du comptage du 11 février, le nombre des colonies qui ont droit à l'attribution du sucre pour le printemps est tombé au-dessous de l'état reconnu au 15 juillet 1945, il sera accordé, sur requête, une attribution de 5 kg. par colonie pour l'élevage des colonies de remplacement ».

« L'augmentation des colonies sur l'ancien effectif, c'est-à-dire sur l'état avant la diminution de l'an 1945, est permis, si l'augmentation peut être effectuée sans attribution supplémentaire de sucre. Lors de l'attribution du sucre en automne 1946, les colonies nouvelles seront comptées, pour autant que leur nombre ne dépasse pas l'état reconnu au printemps 1945. »

Ce qui est spécialement intéressant pour les apiculteurs, c'est la possibilité de recevoir, pour l'hivernage 1946, le sucre nécessaire pour le nombre de colonies comptées au printemps 1945, donc pour les 4/4 de l'effectif avant la diminution.

Corcelles (Ntel), le 15 février 1946. *Charles Thiébaud.*

NOUVELLES DES SECTIONS

Section de Grandson et Pied du Jura

Notre section a tenu son assemblée traditionnelle le 27 janvier, à Grandson. Le local du Café du Commerce était juste suffisant pour contenir la nombreuse assistance, et si nos 232 membres s'avisèrent un jour de répondre à l'unanimité à l'appel du Comité, il ne nous resterait d'autre solution que de nous transporter au château de Grandson. La partie administrative fut menée rondement : secrétaire, caissier donnèrent lecture de leurs rapports, après quoi, notre président, M. N. Clément, passa en revue l'activité de la section durant l'année de la paix. Il rappela la mémoire des disparus et fit le tour des différentes manifestations de l'année : conférence de M. le Dr Perret sur les maladies des abeilles, conférence d'une clarté et d'une concision remarquables, fête de la Romande à St-Aubin, sortie de la section à Ependes, sortie poursuivie par la guigne, mais qui finit par avoir lieu quand-même envers et contre tout. Nous fûmes très gentiment reçus par MM. Perrin et Zbinden, et si je ne craignais de m'attirer les foudres de ces collègues, je dévoilerais tout le butin que nous vîmes dans leurs ruchers !

Après quoi, M. Clément fit le bilan de cette année apicole, qui se solde pour l'ensemble de la section par des résultats misérables. Notre contrée fut maltraitée par Dame Nature, et ce que le gel avait laissé fut détruit par le sec. Le sucre de secours arriva juste à point pour sauver nombre de ruches qui en étaient à la dernière extrémité.

Notre section, qui compte 232 membres, a perdu 4 sociétaires. Ce sont : Mme Wirz, MM. Troillet-Demelais, Lassueur et D. Maire, ce dernier membre apprécié du comité.

Pour étoffer notre réunion, nous avons fait appel à M. le prof. de Beaumont, qui, avec une compétence remarquable, nous fit part des dernières observations sur la physiologie des sens chez l'abeille. Nous ne pouvons qu'engager les sections qui sont en mesure de le faire à profiter de la science de ce sympathique conférencier.

Après quoi, ce fut la tombola, qui vit disparaître les billets comme petits pains blancs sans coupons. Cette manifestation mit un point final à l'activité de notre section en 1945 et laisse bien augurer de la saison prochaine. Nous n'avons plus qu'à préparer notre matériel, afin de n'être pas pris à l'improviste par une éventuelle miellée.

Le secrétaire.

Société d'apiculture de Lausanne

La prochaine réunion amicale aura lieu le samedi 16 mars, à 20 h. 15, à la rue Pichard 20, au 1er étage.

Sujet : Ce qu'il faut voir dans une première visite. Nourrissement du printemps.

Le Comité.

•

L'assemblée générale d'hiver s'est tenue à Lausanne, bâtiment de l'Ecole normale, dimanche 10 février, sous la présidence experte de M. Aug. Grandchamp, président, qui est heureux de présenter des souhaits de cordiale bienvenue à plus de cent participants, à quelques dames toujours fidèles à nos réunions, à MM. Schumacher, rédacteur du Bulletin, et Valet, inspecteur cantonal des ruchers.

La partie administrative est rapidement liquidée : lecture et admission de l'excellent procès-verbal de la séance d'été (M. Aebi), du rapport sur l'activité de la section (M. Grandchamp), des comptes et du rapport de la Commission de vérification (MM. Subilia et Thürler). Le Comité est réélu par acclamations pour deux ans ; quant à la désignation des délégués à la Société romande et à la Fédération vaudoise d'apiculture, l'assemblée admet une proposition de M. Bovey, tendant à un renouvellement, chaque année par moitié, pour permettre à un plus grand nombre de membres de se familiariser avec les rouages administratifs de nos instances apicoles supérieures. Si le principe séduit au point de vue démocratique, il n'est pas sans danger dans la pratique, surtout appliqué si brutalement. C'est de notre époque... Il faut que ça change !...

La Société compte 334 membres, en augmentation de 32 ; il y a eu trois décès et 14 « démissionnés » pour refus de paiement de cotisation. Bien que l'excédent des dépenses de l'exercice soit de fr. 113.90, il ne met pas en péril la situation financière de la section, dont le bilan actif ascende à fr. 5510 80

Le rapport de M. le président Grandchamp rappelle que 1945 restera l'année de misère pour l'apiculture, celle dont on se souviendra longtemps, à cause de l'extrême sécheresse prolongée ; la récolte fut nulle, et déjà durant les périodes habituelles de miellée, il fallut nourrir les colonies qui n'avaient plus aucune réserve. Mais ose-t-on se plaindre ? 1945 fut aussi l'année de l'armistice, de la joie et de l'espérance, et notre pays n'était-il pas resté en dehors de l'affreuse tourmente ? Nos ruchers sont indemnes ; d'autre part, l'Office de guerre, très compréhensif, accorda le sucre de secours nécessaire, pour permettre de sauver de la famine de nombreuses colonies (153 apiculteurs ont reçu 3607 kg. de sucre de secours) et d'hiverner au moins les trois quarts du cheptel apicole. De vifs remerciements sont adressés à M. le conseiller d'Etat Rubattel, chef du Département de l'Agriculture, qui a bien voulu se rendre personnellement à Berne pour défendre la cause des apiculteurs romands et leur faire obtenir un supplément d'un kg. de sucre par colonie Dadant. Le programme d'activité pour 1946 prévoit en plus du maintien des séances amicales mensuelles si fréquentées (il faut chaque mois trouver un local plus spacieux) un cours pratique, en plusieurs leçons, au rucher pour les jeunes apiculteurs. Il fut procédé à une collecte en faveur des apiculteurs français et belges sinistrés ; elle a été arrondie à fr. 100.— par la caisse de la Société.

Après une pause de quelques minutes, M. Grandchamp présente en termes choisis le conférencier du jour, M. le Dr Meuwly, fonctionnaire à la Régie des alcools, à Berne, grand admirateur et observateur averti de l'abeille, qu'il cultive depuis l'âge de 7 ans. Grand voyageur, M. Meuwly a vu des ruchers dans toutes les parties du monde et a recueilli des observations intéressantes qu'il expose en un langage imagé, d'où toute pédanterie est proscrite. Si dans des régions, depuis des millénaires, on élève toujours l'abeille dans les mêmes conditions, dans d'autres, l'apiculture, soutenue par les pouvoirs publics, est devenue une véritable science avec une chaire dans les hautes écoles.

Très intéressé, l'auditoire suivit, par la pensée, M. Meuwly, en divers pays : Egypte, Afrique du Nord, Espagne, Congo, Amérique du Nord et du Sud, Australie, Nouvelle-Zélande, Europe orientale et nordique, etc. Certains sont des pays de cocagne, où les récoltes sont abondantes et assurées ; d'autres s'adonnent plutôt à la production de la cire. En Amérique du Nord, en Australie, en Nouvelle-Zélande, dans quelques pays d'Europe, l'apiculture est très développée, et les gouvernements s'y intéressent particulièrement, surtout dans les régions fruitières, où l'on comprend toute la valeur de l'abeille pour la fructification. Les miels sont aussi excessivement différents de couleur, de goût et surtout de pureté ; alors que dans les pays progressistes ils sont ex-

traits par la force centrifuge, ailleurs ils sont encore obtenus par pressuration, et par conséquent de qualité, ou plutôt de propreté douteuse. Causerie fort intéressante, captivante pour les apiculteurs lausannois, qui apprirent qu'ailleurs aussi, et depuis plus de quarante siècles (Egypte), des hommes se passionnent pour l'élevage de l'insecte merveilleux qu'est l'abeille. Comme il le méritait, M. Meuwly fut chaudement applaudi et remercié par le président.

A. Ch.

Montagnes neuchâtelaises

Réunion amicale mardi 12 mars, à 20 h. 15, au Buffet de la gare du Locle.

Le Comité.

Section d'Erguel-Prévôté

Sous les auspices de la Fédération des Sociétés d'Arboriculture du Jura-Sud, M. le professeur Mottier, de l'Ecole d'agriculture, à Marcelin s/Morges, donnera une conférence qui doit intéresser aussi les apiculteurs, sur le sujet « Les abeilles et la fécondation des arbres fruitiers ». Cette manifestation aura lieu le *dimanche 10 mars 1946, à 14 heures, au Collège, à Courtelary*. Un beau film sera projeté sur l'écran. Nous invitons cordialement tous nos membres à y prendre part.

Le président : *Wiesmann*.

Section Ajoie-Clos-du-Doubs

Assemblée générale dimanche 7 avril 1946, à 14 heures, à l'Hôtel du Jura-Simplon, Porrentruy. Tractanda statutaires.

Avis aux retardataires. — Les surveillants de ruchers sont priés de faire parvenir au président leurs rapports sur les visites de ruches du printemps 1945, afin d'en donner connaissance à l'assemblée.

Le Comité.

Société genevoise d'apiculture

Réunion amicale, lundi 11 mars, à 20 h. 30 précises, au local, rue de Cornavin 4.

Sujet : Réflexions et impressions du Tessin, par O. Pfenninger.

Section de Nyon

Il est rappelé aux membres que l'assemblée ordinaire de printemps est fixée au dimanche 3 mars, à 14 h. 15, au Café de la Banque, à Nyon.

Ordre du jour statutaire et conférence.

Le Comité.

NOUVELLES DES RUCHERS

Lucien Goffinet. — Buix, le 9 février 1946.

Jusqu'à présent, l'hivernage de nos colonies est normal, la mortalité est très faible. Mars sera différent. La consommation est approchant la même que chaque année. Il y a eu de belles sorties et aucune trace de dysenterie. Les 5 kg. de sucre de ce printemps tranquilliseront les soucieux dont l'espoir renaîtra aux premiers beaux jours.

Ce matin, à la rentrée du travail, un ouvrier me dit : « Voyez-vous, le rucher de X a fait la noce. » Je ne comprenais pas très bien. « Voyez là-bas. » Je remarquai que le terrible vent de cette nuit avait culbuté les ruches. L'apiculteur en question avait refusé en son temps le Bulletin, attendu que ce dernier n'était pas intéressant du tout. « On ne peut rien apprendre avec », disait-il. Aujourd'hui je lui dirai que s'il avait lu les Conseils aux débutants du mois d'octobre, il aurait appris qu'il fallait attacher ou charger les toits de ses ruches.

Paul Rappo. — Grangeneuve, le 16 février 1946.

Voici quelques nouvelles du rucher de l'Institut Agricole de Grangeneuve. L'Institut de Grangeneuve possède un magnifique rucher modèle. Construit en 1934, il a déjà servi à beaucoup d'expériences pour les apiculteurs du canton de Fribourg.

Ses 24 ruches, dont 10 Burki-Jecker, 5 Burki modifiées, 9 Dadant-Blatt, sont logées dans un pavillon qui surplombe la Sarine en amont d'Hauterive, à une altitude de 630 mètres.

Jusqu'à présent, 19 ruches sont occupées par 19 colonies qui donnent entière satisfaction. C'est un rucher très bien aménagé au point de vue matériel et installations apicoles.

La S.R.A. a eu l'ingénieuse idée d'y installer une bascule automatique et un baro-thermo-hygrographe qui fonctionneront dès ce printemps et qui seront une véritable innovation pour les apiculteurs et pour les élèves.

Nous pouvons remercier la direction d'avoir mis le rucher de l'Ecole à disposition de la S.R.A. pour l'installation des appareils. L'apiculture fri-bourgeoise pourra ainsi se développer.

L'hivernage s'est très bien passé ; peu de mortalité, assez de provisions jusqu'au printemps. Je ne parlerai pas des sorties que les abeilles ont pu faire ces temps passés ; mai je m'arrêterai au 15 février.

Par ce beau jour du 15, avec une légère bise, un magnifique soleil, température élevée (19° devant le rucher), les abeilles ont su profiter pour récolter le pollen qu'elles apportaient avec empressement à leur logis. Cela me réconfortait. Mais ma curiosité alla plus loin. J'ouvris une ruche (15° dans le rucher) et je pus constater que le couvain ne manquait pas ; deux belles plaques de couvain operculé me réjouissaient.

Belles promesses, si le froid ne revient pas trop brusquement et que la bise ne souffle pas trop fort.

Avec le sucre que nous recevrons ce printemps, nous pourrons aller de l'avant avec nos colonies, en espérant que 1946 sera pour chaque apiculteur une année de réconfort, de joie et de récolte, car à Grangeneuve, comme ailleurs, 1945 fut pour l'apiculture une année de misère et de découragement. L'avenir est à nous ; il nous sourit encore.

Candi mellifère Baillod

Nourrissement stimulant par excellence
pour le printemps

Apiculteurs, vos abeilles ont-elles suffisamment de nourriture ? N'attendez pas le dernier moment pour faire vos commandes. Aucun changement dans la qualité. Toujours le délice des abeilles. Prix par kg. fr. 2.60, contre remise de coupons de sucre correspondants. Blocs ronds de 9 cm. et plaques de 28/10/2 cm. Envoi contre remboursement.

Th. BAILLOD, 173, Numa-Droz, La Chaux-de-Fonds.

CIRE GAUFRÉE (1^{re} qualité)

garantie 100 % d'abeilles. — Fabr. par gaufrier,
à grandes cellules et cellules normales

Nombre de cellules pour couvain : 560, 620, 640,
700, 750, 760, 800, 820. Nombre de cellules pour
hausse (sections) : 660, 820, à feuilles minces.
Gaufrage à façon. — Fonte de vieux rayons.

Prospectus sur demande.

J. HÄNI, SENNIS GÄHWIL (ST-GALL)

Les sucres du miel

*sont de puissants
générateurs
d'énergie*

La publicité

dans le « Bulletin de la Société
romande d'Apiculture » porte et
rapporte beaucoup.